

Nitrates : Eau et Rivières de Bretagne met la pression sur l'État

Environnement. L'association annonce saisir le juge de l'exécution pour enjoindre l'État à lutter plus efficacement contre la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole.

Jérôme Morinière

Nouvel épisode dans le combat au long cours mené par l'association Eau et Rivières de Bretagne contre la pollution des eaux générée par les nitrates d'origine agricole. Dans un communiqué publié hier, l'association annonce saisir le juge de l'exécution contre l'État. Elle estime en effet que celui-ci n'agit toujours pas avec efficacité dans ce dossier. Et ce, même si le 13 mars 2025, le tribunal administratif de Rennes avait reconnu la carence fautive de l'État et lui enjoignait de prendre, sous 10 mois, « **toutes mesures utiles** » pour « **réparer le préjudice écologique** » .

L'État avait donc jusqu'au 13 janvier pour agir et « **force est de constater** » , déplore le directeur d'Eau et Rivières de Bretagne, contacté par Ouest-France, « **que rien n'est mis sur la table** » . Arnaud Clugery estime que l'État n'avance que « **des solutions réglementaires** » , sans permettre « **au monde agricole de mobiliser des leviers économiques** » .

Un jugement attendu d'ici à 18 mois

C'est la première fois que l'association saisit le juge de l'exécution et cette action intervient dans un moment difficile pour la préservation de l'environnement. En début d'année, le gouvernement décidait d'un moratoire sur toutes les décisions concernant la gestion de l'eau.

La semaine dernière, la présentation d'une loi d'urgence agricole n'a pas rassuré l'association, pour qui ce texte « **va de nouveau affaiblir les réponses de l'État sur les pollutions** » . Arnaud Clugery rappelle que la pollution générée par les nitrates dure depuis plus d'un demi-siècle en Bretagne. Depuis 2007 et une première condamnation de l'État en matière de lutte contre les marées vertes, « **sept décisions de justice définitives à l'échelle nationale ou européenne l'ont sanctionné** » .

Pour lutter efficacement contre la pollution aux nitrates, qui dépasse le simple cadre du phénomène des algues vertes, Eau et Rivières préconise **« de faire évoluer la manière dont la politique agricole commune (Pac) finance l'immobilisme »**. Concrètement, elle réclame plus d'argent pour financer les agriculteurs qui appliquent, ou souhaitent s'engager dans des mesures agro-environnementales et climatiques (Maec). **« L'argent de la Pac doit aller de façon préférentielle aux agriculteurs qui préservent notre santé et l'environnement »**, argumente le directeur de l'association. Pour le moment, le compte n'y est pas.

Le juge de l'exécution est le même magistrat qui a rendu le jugement du 13 mars 2025. S'il venait à constater une nouvelle carence de l'État après la décision judiciaire du 13 mars 2025, il **« pourrait mobiliser des astreintes de plusieurs millions d'euros à l'encontre de l'État »**, indique Arnaud Clugery. Cette manne financière pourrait être utilisée pour lutter contre cette pollution aux nitrates. L'association espère un nouveau jugement sous 12 à 18 mois. Contactée, la préfecture de la Région Bretagne n'a pas répondu à notre sollicitation avant la publication de l'article.